



Augmentation du prix du pain dans les restaurants administratifs : pas touche au blé des collègues !

Dès le 1^{er} janvier 2026, l'ASFRestauration (anciennement AGRAF) a augmenté le plafond de l'harmonisation tarifaire qui passe à 6,22 euros pour l'Île-de-France et à 6,70 euros pour les autres régions. Cela constitue une hausse de 55 centimes.

Ce plafond servant de « boussole » aux restaurants administratifs sur l'ensemble du territoire pour la fixation de leurs tarifs, c'est encore une hausse du prix des repas pour l'ensemble des usagères et usagers des restaurants administratifs.

Le Secrétariat Général revient unilatéralement sur ses engagements pris auprès des représentants syndicaux, à savoir rapprocher progressivement ces deux limites afin de n'avoir plus qu'un seul plafond entre l'Île-de-France et la Province.

Concernant l'ASFRestauration, le montant de la hausse tarifaire est différent suivant les tranches d'indice, soit + 30 centimes pour les tarifs 1 et 2, + 65 centimes pour les tarifs 3 et 4 et + 1,20 euros au-delà.

Cette hausse a été justifiée par l'AFSR lors de l'AG du 17 décembre dernier par l'augmentation des coûts fixes et des matières premières, par le respect de la loi Egalim etc. Et, cerise sur le gâteau, l'ASFR a indiqué que le pain serait dorénavant payant au prix de 20 centimes d'euros !

Cependant, lors de cette AG du 17 décembre, les représentantes des usagers et usagères de Solidaires Finances ont relevé des incohérences concernant l'atterrissement budgétaire 2025 (*) ainsi que le budget prévisionnel 2026. Solidaires Finances a demandé et obtenu du Président que l'ASFR revoie sa copie. Un groupe de travail sur les deux budgets 2025 et 2026 devait se tenir le 27 janvier, mais "manque de chance" ASFR n'étant pas en mesure de revoir ses "incohérences", ce GT est remis à fin février.

En attendant ce GT, les représentantes de Solidaires Finances ont refusé de voter (refus de vote également de la part de la CGT).

L'ASFR a été contrainte de reconnaître que ses prévisions budgétaires, qui justifiaient l'augmentation des tarifs, étaient erronées, mais elle a tout de même choisi d'appliquer une tarification en hausse et de facturer le premier pain au nom de l'anti-gaspillage ! Solidaires Finances a alors demandé que ASFR ne prenne pas de décision avant la tenue du GT du 27 janvier 2026 et que la hausse tarifaire ne s'applique pas à compter du 1er janvier 2026.

Concernant le paiement du pain, si nous ne pouvons qu'être d'accord pour limiter le gaspillage alimentaire, ce choix n'est pas du tout le reflet de ce qui a été discuté lors du dernier Groupe de travail sur l'environnement de l'ASFR. Et ce n'est pas la facturation du pain qui va permettre une prise en compte d'une meilleure écologie dans nos cantines : le tarif d'un petit pain semble exorbitant pour une simple lutte contre le gaspillage !

Ne serait ce pas surtout un moyen d'augmenter encore plus, et subtilement, le prix d'un plateau, ce qui pèsera d'autant plus sur les tarifs les plus bas (et donc sur les plus bas salaires) ? On peut s'interroger.

Pour Solidaires Finances, l'ASFR doit continuer d'offrir aux agentes et agents du ministère une prestation de qualité à des tarifs compatibles avec leurs revenus. Nous rappelons que 59% des convives sont des cadres C et B, c'est à dire celles et ceux qui perçoivent les plus basses rémunérations !

C'est leur fréquentation qui a permis de revenir aux chiffres d'avant COVID ou presque (les suppressions massives de postes sont passées par là).

Aujourd'hui qui peut se permettre de déjeuner à Paris avec un repas complet et des rémunérations qui n'augmentent pas ?

C'est aussi pour cette raison que Solidaires Finances ne peut accepter une augmentation tarifaire hors de propos. La solution ne sera surtout pas la fourniture de tickets restaurant d'un montant de 6 euros dont 3 euros à la charge de l'agent.e !

Pour Solidaires Finances ce n'est pas aux collègues de subir seul.e.s l'augmentation des coûts, ce qui in fine contribuera à la désertification des restaurants administratifs : c'est au Secrétariat Général de revoir sa participation.

(*) atterrissage budgétaire = calcul qui ajuste les prévisions budgétaires en prenant en compte les dépenses réelles.